

S T P A U L

H O T E L

Conditions d'accueil des animaux domestiques

Bienvenue à l'hôtel St Paul! Nous sommes impatients de vous offrir, à vous et à votre animal de compagnie, un séjour mémorable. Pour assurer le confort et le plaisir de nos invités, les politiques suivantes s'appliquent au séjour de votre animal de compagnie.

1. Frais d'occupation des animaux

Veillez noter que des frais non remboursables de 55,00 \$ (CAD) + taxes, par nuit et par animal seront portés à votre compte avant le départ.

2. Frais de nettoyage

Si une fumigation de la pièce est nécessaire en raison d'une infestation par des insectes nuisibles, des frais supplémentaires s'ajoutant aux frais de nettoyage seront appliqués.

3. Animaux acceptables

Nous accueillons tous chiens et chats bien élevés. Nous nous réservons le droit d'exiger le retrait immédiat de tout animal présentant un comportement dangereux ou inacceptable, notamment des morsures, un bruit excessif (abolements, par exemple), des signes de maladie, etc. Pas plus de deux (2) animaux domestiques peuvent occuper une chambre. Chaque invité est responsable de tous les frais liés au déplacement de son animal, y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais de transport et de chenil.

4. Zones acceptant les animaux domestiques

Les animaux domestiques sont autorisés uniquement dans les zones suivantes: chambre d'hôtel, couloirs et hall. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans les espaces publics où des repas sont servis ou consommés, ni au gymnase. Les animaux domestiques ne sont pas

autorisés aux endroits suivants : les canapés, les repose-pieds, les poufs, les tapis ou toute autre installation destinée aux clients.

5. Contrôle / confinement des animaux dans les espaces publics et dans les chambres

(a) les animaux domestiques doivent être tenus en laisse, en cage ou tenus fermement lorsqu'ils se trouvent dans les espaces publics; (b) Si le client est absent de sa chambre, les animaux domestiques doivent être mis en cage.

6. Accroche porte obligatoire

L'accroche porte signalant que votre animal de compagnie se trouve dans votre chambre doit être suspendue en tout temps à la poignée de porte (côté corridor).

7. Ménage

Pour la sécurité et le confort de votre animal, le service d'entretien n'entrera dans votre chambre que si: (a) votre animal n'y est pas, ou (b) vous êtes présent et pouvez surveiller votre animal (le chien doit être tenu en laisse), ou (c) votre animal de compagnie est en cage.

8. Dommages causés aux chambres et aux espaces publics

Votre compte d'hôtel sera facturé pour les frais de réparation ou de remplacement pour tout dommage causé par votre animal de compagnie.

Le client s'engage à libérer, défendre et indemniser **l'Hôtel Saint-Paul de Montréal Inc.** de toute réclamation ou dommage lié à son animal pendant son séjour à l'Hôtel St Paul.

Convenu et accepté par:

Nom du client

Signature du client

Nom de l'agent de la réception

Tel du client

Type d'animal domestique Chien
 Chat

Nombre d'animal domestique 1
 2

Date
(JJ/MM/AAAA)
